



**Programme des Nations Unies
pour l'environnement
Plan d'action pour la Méditerranée**

Distr.: Limitée

24 février 2023

Original : Anglais

Réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance (CORMON), Biodiversité et pêche

Athènes, Grèce, 9-10 mars 2023

Point 2 de l'Ordre du jour : Questions organisationnelles

Ordre du jour provisoire annoté

Pour des raisons environnementales et d'économie, ce document est imprimé en quantité limitée. Les Délégués sont priés de se munir de leur exemplaire pour les réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Ordre du jour provisoire annoté

Introduction

1. Conformément au programme de travail 2022-2023 du PNUE/PAM SPA/RAC adopté par la 22^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et ses protocoles (Antalya, Türkiye, 7-10 décembre 2021), le SPA/RAC organise la réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance (CORMON), Biodiversité et pêche, les 9 et 10 mars 2023 à Athènes, Grèce.
2. Les principaux objectifs de la réunion consistent à examiner les documents suivants :
 - (i) Le rapport sur l'état de la qualité de la Méditerranée 2023 (MED QSR 2023) : Contenu relatif aux Objectifs écologiques (OE) Biodiversité, Espèces non indigènes et Pêche
 - (ii) Développement des OE de l'IMAP (OE4 sur les réseaux trophiques marins et OE6 sur l'intégrité des fonds marins)
 - (iii) Eléments de suivi et d'évaluation pour les indicateurs communs de l'IMAP (IC1 et IC2) sur les habitats marins
3. Les annotations suivantes à l'Ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat afin d'aider la réunion dans ses délibérations.

Point 1 de l'Ordre du jour : Ouverture de la réunion

Document d'information	UNEP/MED WG.547/Inf.2
-------------------------------	-----------------------

4. La réunion sera ouverte le 9 mars 2023 à 9H00 (UTC+2) par le représentant du pays hôte, le Coordinateur du PAM et le Directeur du SPA/RAC.
5. Tous les Points focaux de l'ASP/DB, et/ou les membres du Groupe de coordination de l'approche écosystémique et les partenaires concernés par la mise en œuvre de l'IMAP, selon le cas, ont été invités à désigner leurs représentants à la réunion du CORMON.
6. Les organisations intergouvernementales ou non gouvernementales concernées ont été invitées à désigner leurs représentants à la réunion en tant qu'observateurs.
7. Le SPA/RAC assurera le secrétariat de la réunion pour présenter les documents et aider à leur discussion, le cas échéant.

Point 2 de l'Ordre du jour : Questions organisationnelles

Documents de travail	UNEP/MED WG.547/1 Rev.1 UNEP/MED WG.547/2
Document d'information	UNEP/MED WG.547/Inf.1

a) Règlement intérieur de la réunion des Groupes de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance (CORMON) pour la biodiversité et la pêche

8. Le Règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles s'applique mutatis mutandis à la présente réunion (UNEP/IG.43/6, Annex XI).

b) Election des membres du Bureau

9. Sous réserve de la règle 20 du règlement intérieur mentionné au paragraphe 2(a), la Réunion élira un Président, trois Vice-présidents et un Rapporteur parmi les représentants des Parties contractantes.

c) Adoption de l'Ordre du jour provisoire

10. Sous réserve de la règle 14 du règlement intérieur mentionné au paragraphe 2(a), l'Ordre du jour proposé figurant dans le document UNEP/MED WG.547/1 et annoté dans le présent document (UNEP/MED WG.547/2) sera examiné et proposé pour adoption par la Réunion, y compris le calendrier figurant à la fin du présent document.

d) Organisation des travaux

11. Il est prévu que la Réunion examine tous les points de l'Ordre du jour pendant une journée et demie.

12. Un service d'interprétation simultanée en anglais et en français sera assuré pendant la réunion. La documentation sera en anglais et en français.

13. Il est proposé que les sessions soient programmées comme suit, sous réserve d'ajustements, le cas échéant :

- a. 9 mars 2023 : 9H00 – 13H00 ; 14H30-17H00, heure d'Athènes (UTC+2) ;
- b. 10 mars 2023 : 9H00 – 13H30, heure d'Athènes (UTC+2).

14. Il est prévu que la Réunion aborde tous les points de l'Ordre du jour pendant la journée et demie. Il est prévu de clôturer la Réunion à 13H30 (heure d'Athènes, UTC+2) le 10 mars 2023 après avoir adopté ses Conclusions et Recommandations.

Point 3 de l'Ordre du jour : Rapport 2023 sur l'état de la qualité de la Méditerranée 2023 (MED QSR 2023) : Contenu relatif aux Objectifs écologiques (OE) Biodiversité, Espèces non indigènes et Pêche

Documents de travail	UNEP/MED WG. 547/Inf.3
-----------------------------	------------------------

3.1. MED QSR 2023 : Chapitre relatif aux habitats benthiques (OE1)

Documents de travail	UNEP/MED WG.547/3
-----------------------------	-------------------

15. Sous ce Point de l'Ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.547/3 "*MED QSR 2023 : Chapitre relatif aux habitats benthiques (OE1)*".

16. La Réunion devrait examiner le document et faire des commentaires et des recommandations pour l'élaboration du chapitre mis à jour qui sera présenté à la réunion intégrée des CORMON (Athènes, Grèce, 27-28 juin 2023), pour examen.

3.2. MED QSR 2023 : Chapitre relatif aux cétacés (OE1)

Documents de travail	UNEP/MED WG.547/4
-----------------------------	-------------------

17. Sous ce Point de l'Ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG. 547/4 "*MED QSR 2023 : Chapitre relatif aux cétacés (OE1)*".

18. La Réunion devrait discuter du document et faire des recommandations pour l'élaboration du chapitre mis à jour qui sera présenté à la réunion intégrée des CORMON (Athènes, Grèce, 27-28 juin 2023), pour examen.

3.3. MED QSR 2023 : Chapitre relatif au phoque moine de Méditerranée (OE1)

Documents de travail UNEP/MED WG.547/5

19. Sous ce Point de l'Ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.547/5 "*MED QSR 2023 : Chapitre relatif au phoque moine de Méditerranée (OE1)*".

20. La Réunion devrait discuter du document et faire des recommandations pour l'élaboration du chapitre mis à jour qui sera présenté à la réunion intégrée des CORMON (Athènes, Grèce 27-28 juin 2023), pour examen.

3.4. MED QSR 2023 : Chapitre relatif aux tortues marines (OE1)

Documents de travail UNEP/MED WG.547/6

21. Sous ce Point de l'Ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.547/6 "*MED QSR 2023 : Chapitre relatif aux tortues marines (OE1)*".

22. La Réunion devrait discuter du document et faire des recommandations pour l'élaboration du chapitre mis à jour qui sera présenté à la réunion intégrée des CORMON (Athènes, Grèce, 27-28 juin 2023), pour examen.

3.5. MED QSR 2023 : Chapitre relatif aux oiseaux de mer (OE1)

Documents de travail UNEP/MED WG.547/7

23. Sous ce Point de l'Ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.547/7 "*MED QSR 2023 : Chapitre relatif aux oiseaux de mer (OE1)*".

24. La Réunion devrait discuter du document et faire des recommandations pour l'élaboration du chapitre mis à jour qui sera présenté à la réunion intégrée des CORMON (Athènes, Grèce, 27-28 juin 2023), pour examen.

3.6. MED QSR 2023 : Chapitre relatif aux espèces non indigènes (OE2)

Documents de travail UNEP/MED WG.547/8

25. Sous ce Point de l'Ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.547/8 "*MED QSR 2023 : Chapitre relatif aux espèces non-indigènes (OE2)*".

26. La Réunion devrait discuter du document et faire des recommandations pour l'élaboration du chapitre mis à jour qui sera présenté à la réunion intégrée des CORMON (Athènes, Grèce, 27-28 juin 2023), pour examen.

3.7. MED QSR 2023 : Chapitre relatif à la pêche (OE3)

Documents de travail UNEP/MED WG.547/8

27. Sous ce Point de l'Ordre du jour, le représentant de la CGPM présentera le document UNEP/MED WG. 547/8 "*MED QSR 2023 : Chapitre relatif à la pêche (OE3)*".

28. La réunion devrait discuter du document et fournir des commentaires et des recommandations pour l'élaboration du chapitre mis à jour qui sera présenté à la réunion intégrée des CORMON (Athènes, Grèce 27-28 juin 2023), pour examen.

Point 4 de l'Ordre du jour : Elaboration des OE de l'IMAP

4.1. Mise à jour relative à l'OE4

Documents de travail	UNEP/MED WG.547/10
-----------------------------	--------------------

29. Sous ce Point de l'Ordre du jour, le Secrétariat présentera pour information les mises à jour relatives à l'élaboration de l'OE4 de l'IMAP sur les réseaux trophiques marins.

30. La Réunion sera invitée à prendre note de ces mises à jour et à fournir des orientations relatives à l'élaboration de l'OE4.

4.2. Elaboration de l'OE6

Document de travail	UNEP/MED WG.547/10
Document d'information	UNEP/MED WG. 547/Inf.4

31. Sous ce Point de l'Ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.547/10 "*Elaboration de l'Objectif écologique 6 de l'IMAP relatif à l'intégrité des fonds marins dans le cadre de la Convention de Barcelone*".

32. La Réunion devrait réviser et amender le document et convenir de sa soumission à la réunion des Points focaux de l'ASP/DB pour examen.

Point 5 de l'Ordre du jour : Eléments de suivi et d'évaluation pour les indicateurs communs de l'IMAP (IC1 et IC2) sur les habitats benthiques.

Documents de travail	UNEP/MED WG.547/11
-----------------------------	--------------------

33. Sous ce Point de l'Ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG. 547/11 "*Eléments de suivi et d'évaluation pour les indicateurs communs de l'IMAP (IC1 et IC2) sur les habitats benthiques*".

34. La Réunion sera invitée à examiner le document et à fournir des commentaires et des recommandations sur la façon de progresser vers une surveillance et une évaluation harmonisées et efficaces des habitats benthiques en Méditerranée.

Point 6 de l'Ordre du jour : Questions diverses

35. Sous ce Point de l'Ordre du jour, la Réunion examinera toute autre question pertinente qui pourrait être soulevée par les participants et convenue lors de l'adoption de l'Ordre du jour.

Point 7 de l'Ordre du jour : Conclusions et recommandations

36. Sous ce Point de l'Ordre du jour, la Réunion examinera et adoptera les projets de conclusions et de recommandations qui résulteront des discussions, tels que préparés par le Rapporteur.

Point 8 de l'Ordre du jour : Clôture de la réunion

37. Le Président devrait clore la réunion le vendredi 10 mars 2023, à 13H30.

CALENDRIER PROPOSE
Heure d'Athènes (UTC+2)

Jeu		
Jeu		
9h00 – 9h30	Point 1 de l'Ordre du jour : Ouverture de la réunion	UNEP/MED WG.547/Inf.2
9h30 – 9h45	Point 2 de l'Ordre du jour : Questions organisationnelles	UNEP/MED WG.547/1/Rev.1 UNEP/MED WG.547/2 UNEP/MED WG.547/Inf.2
9h45 – 10h30	Point 3 de l'Ordre du jour : Rapport sur l'état de la qualité de la Méditerranée 2023 (MED QSR 2023) : Contenu relatif aux Objectifs écologiques (OE) Biodiversité, Espèces non indigènes et Pêche	UNEP/MED WG. 547/Inf.3 UNEP/MED WG. 547/3
10h30 – 11h15	Point 3.2 de l'Ordre du jour : MED QSR 2023 : Chapitre relatif aux cétacés (OE1)	UNEP/MED WG.547/4
11h15 – 11h30	<i>Pause</i>	
11h30 – 12h15	Point 3.3 de l'Ordre du jour 3.3 : MED QSR 2023 : Chapitre relatif au phoque moine de Méditerranée (OE1)	UNEP/MED WG. 547/5
12h15 – 13h00	Point 3.4 de l'Ordre du jour 3.4 : MED QSR 2023 : Chapitre relatif aux tortues marines (OE1)	UNEP/MED WG. 547/6
13h00 – 14h30	<i>Pause déjeuner</i>	
14h30 – 15h15	Point 3.5 de l'Ordre du jour : MED QSR 2023 : Chapitre relatif aux oiseaux de mer (OE1)	UNEP/MED WG.547/7
15h15 – 16h00	Point 3.6 de l'Ordre du jour : MED QSR 2023 : Chapitre relatif aux espèces non indigènes (OE2)	UNEP/MED WG.547/8
16.h00-16h15	<i>Pause</i>	
16h15-17h00	Point 3.7 de l'Ordre du jour : MED QSR 2023 : Chapitre relatif à la pêche (OE3)	UNEP/MED WG.547/9
Vendredi 10 mars 2023		
9h00 – 9h30	Point 4.1 de l'Ordre du jour : Mise à jour relative à l'OE4 de l'IMAP sur les réseaux trophiques marins dans le cadre de la Convention de Barcelone	
9h30 – 10h30	Point 4.2 de l'Ordre du jour : Elaboration de l'OE6 de l'IMAP relatif à l'intégrité des fonds marins dans le cadre de la Convention de Barcelone	UNEP/MED WG.547/10 UNEP/MED WG. 547/Inf.4
10h30 – 11h15	Point 5 de l'Ordre du jour 5 : Eléments de suivi et d'évaluation pour les indicateurs communs de l'IMAP (IC1 et IC2) sur les habitats benthiques	UNEP/MED WG.547/11
11h15 – 11h45	Point 6 de l'Ordre du jour : Questions diverses	
11h45-12h30	<i>Pause</i>	
12h30 – 13h30	Point 7 de l'Ordre du jour : Conclusions et recommandations	
13h30	Point 8 de l'Ordre du jour : Clôture de la réunion	